Val-de-Marne (94)

ville de Bry sur Marne

www.bry94.fr

« UN ENFANT DANS LA VILLE »

Réunion du 16 octobre 2014

Étaient présents :

Élus municipaux :
Monsieur Jean-Pierre SPILBAUER, Maire
Madame Myriam MANNARELLI, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance et de la Jeunesse
Monsieur Patrick REVEILLARD, Conseiller municipal
Madame Séverine BARANDON, Conseiller municipal

Responsables administratifs :
Mesdames Anne GRANDIN, Directrice Générale Adjointe, Véronique FLAMANT, coordinatrice des accueils périscolaires,

Directeurs des écoles maternelles et élémentaires :
Mesdames Catherine AUBARD (école maternelle de la Pépinière), Martine CHEVALIER (école élémentaire de la Pépinière), Catherine VIGIER-FERRANDIN (école L. Daguerre), Marianne KARL (maternelle Jules Ferry), Sylvie PONROY (école P. Barilliet), Monsieur Christian FERRANDIN (école H. Cahn)

Représentants de parents d'élèves :
- Fédération P.E.E.P : Mesdames Anne-Marie BLANC (élémentaire H. Cahn), Pauline SCHNEIDER (Groupe scolaire P. Barilliet), Stéphanie MIKOLAJCZYK (élémentaire P. Barilliet), Nathalie GUELTON (école L. Daguerre), Carole BERTRAND (maternelle Pépinière), Isabelle LEBOULENGER (école L. Daguerre)
- Fédération F.C.P.E : Mesdames Clémence ROSADONI (élémentaire P. Barilliet), Myriam BENDAVID (maternelle P. Barilliet)
- Portes ouvertes : Mesdames Nathalie TORDJMAN (élémentaire Henri Cahn), Maryse VALENTIN (maternelle Jules Ferry), Virginie GENEVIEVE (maternelle de la Pépinière), Sylvie JACOD (élémentaire de la Pépinière), Nathalie ARCHAMBAULT (collège H. Cahn) et Monsieur Sébastien RAPHOZ (élémentaire de la Pépinière)

Direction Départementale de l'Éducation Nationale :
Monsieur BASTIEN, Délégué départemental à l'Éducation Nationale

Absents excusés :
Madame Martine SACHE- VELLA, Inspectrice de la 18ème circonscription,
Mademoiselle Sandrine DELAPORTE, coordinatrice adjointe des accueils périscolaires
Mademoiselle Stéphanie BLOTTIERE, coordinatrice adjointe des accueils périscolaires

****

Monsieur le Maire excuse l'absence de Madame Sache-Vella, Inspectrice de l'Education Nationale, qui sera tenue informée de ce qui sera dit ce soir.

Monsieur le Maire demande aux directeurs d'écoles d'envoyer les résultats des élections de parents d'élèves au service enfance afin d'inviter tous les représentants de parents d'élèves.

L'instance de réunion d'Un enfant dans la ville est un lieu de discussion, et la ville n'est pas arrêtée sur le nombre de participants. Pour cela, il faudrait que la ville ait, pour les prochaines réunions, les noms des personnes concernées et désignées par les associations de parents d'élèves.

Hôtel de ville : 1, Grande rue Charles de Gaulle - 94360 BRY-SUR-MARNE
Tél. : 01 45 16 68 00 - Fax : 01 45 16 68 48 - Courriel : mairie@bry94.fr

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour et demande à Madame MANNARELLI de présenter le power-point (ci-joint).

Suite à une question, il est précisé que les Escal'Loisirs présentent, par exemple, un taux de fréquentation de 104% à l'école Daguerre car, compte tenu de l'importance des inscriptions sur certaines écoles et sur certaines activités, sportives notamment, ces dernières peuvent parfois accueillir 1 ou 2 enfants de plus (72 places proposées pour 75 enfants pris), ce qui permet de satisfaire la quasi-totalité des demandes.

L'activité « Dessin » est dorénavant encadrée par un professeur de dessin, alors que l'an passé cette activité était enseignée par une animatrice du centre de loisirs, cette dernière a pu ainsi rejoindre l'encadrement des multi-activités.

Monsieur FERRANDIN signale qu'en octobre il y a encore 3 à 5 enfants par classe qui ne sont pas inscrits sur les listes de la restauration et des activités périscolaires.

Des problèmes sont évoqués pour les inscriptions effectuées par l'intermédiaire du portail famille et qui n'apparaissent pas sur les listes de présences.

En septembre (20 et 27 septembre), des réunions ont été organisées dans chaque école, par les responsables des temps périscolaires, pour présenter les équipes et l'organisation du temps périscolaire. Elles ont été appréciées par les parents, qui en ont profité pour échanger avec les équipes d'animation et faire des propositions. Ces réunions ont été très productives.

A l'école Daguerre, l'accent a été mis sur la sécurité et, à l'issue de cette réunion, des mesures ont été prises (barrières en haut de l'escalier, adulte/animateur qui contrôle les entrées et sorties des enfants et des familles) pour améliorer le fonctionnement des temps de l'accueil du soir.

En septembre, et en élémentaire, les parents ont préféré inscrire leurs enfants à l'étude car ils n'avaient pas assez d'informations sur les multi-activités.

Dorénavant, un programme de ce temps d'accueil est affiché dans chaque école, et une « bascule » des inscriptions va pouvoir se faire en toute connaissance de cause.

A l'école de la Pépinière élémentaire, les enfants qui restent jusqu'à 16h30 et ceux des multi-activités goûtent dans le restaurant. D'après Monsieur RAPHOZ (élu à l'école élémentaire de la Pépinière), ce temps paraît long aux enfants qui n'ont pas de récréation après la classe pour se détendre. Les enfants qui n'ont pas de goûter restent dehors.

Monsieur le Maire met l'accent sur la sécurité des enfants, et surtout sur leur récupération (qui part avec qui ?). Le départ échelonné entre 17h15 et 18h30 est long, et nous devons être vigilants sur les sorties. Il faut pouvoir identifier l'adulte qui vient chercher les enfants.

En maternelle, les enfants qui restent jusqu'à 16h30 sont accueillis dans une salle et font des activités occupationnelles (coloriages, petits livres...). Ces ¾ d'heure consacrés à l'attente de la sortie semblent longs pour les enfants d'après certains parents (Mme BERTRAND, élue à l'école maternelle de la Pépinière). Ils demandent s'il serait possible de faire goûter ces enfants avec ceux qui restent jusqu'au moins 17h15.

Monsieur Le Maire est favorable à ce que l'on étudie cette proposition. Il signale que ce service en plus ne sera pas gratuit. Un goûter coûte aujourd'hui 0,65 centimes à la ville.
Cette nouvelle activité (accueil + goûter) engendrera une modification des tarifs, qui doit être validée par le Conseil municipal. La mise en place ne pourra donc pas se faire après les vacances de la Toussaint, mais, éventuellement, début janvier.

Madame GUELTON, élue à l'école Daguerre, trouve que le rapport entre le tarif de l'accueil sans goûter (15h45/16h30, soit 3/4h) et le tarif des multi-activités (15h45/18h30, soit 2h45) n'est pas

équitable en terme de coût pour les familles. Monsieur le Maire répond que, dans ce cas, il faudrait augmenter le tarif de 2,99 €.

Monsieur Le Maire rappelle que, dans le cadre des restrictions budgétaires, la Ville est contrainte de diminuer ses frais de fonctionnement de 10% pour ne pas risquer de se retrouver en situation délicate. Il est contre la gratuité, mais favorable à fournir un goûter en maternelle.

Il est précisé, à nouveau, qu'il n'est pas question de discuter du bien-fondé de la réforme, mais d'échanger autour des temps périscolaires. Cette réforme nous est imposée et coûte énormément aux villes, même si on ne peut pas encore le quantifier réellement.

Madame BERTRAND, élue à l'école maternelle de la Pépinière, est satisfaite de la nouvelle équipe d'animateurs. L'accueil est plus chaleureux et les animateurs plus souriants que l'année dernière.

Monsieur Le Maire dit que le personnel d'animation est fluctuant, et qu'il y a souvent des problèmes d'absentéisme, facteur qui peut perturber l'organisation du service.

A Bry, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires s'est passée sans trop de mal. Toutefois, des améliorations sont à apporter, mais peu dans l'ensemble.

Le mercredi tout se passe bien, tous les enfants sont acceptés à la restauration.
Le choix de l'école le mercredi semble le plus judicieux pour les familles. Les mairies qui ont choisi le vendredi après-midi ont mis dans l'embarras de nombreuses familles.

M. Le Maire précise également que, suite à différentes lois, le plan local d'urbanisme (PLU) doit être révisé. Ce plan est un vrai projet de ville et comprend des prévisions dans toutes les domaines : crèches, gymnases, écoles, centres de loisirs.
Ainsi les parents d'élèves, entre autres, pourront participer à la concertation qui sera mise en place à cette occasion, en particulier sur les thèmes de l'école et des centres de loisirs.

Monsieur RAPHOZ demande quels sont les points qui peuvent être améliorés dans les relations entre les enseignants et le périscolaire.

Madame MANNARELLI répond qu'il s'agit de la transmission des informations notées par les familles dans les cahiers de correspondance (modifications d'horaire de sortie par exemple) et qui sont aussi à porter à la connaissance du personnel du périscolaire.

Madame BERTRAND dit que les maîtresses mettent au moins une demi-heure pour le pointage des enfants aux différentes activités. Elle suggère que ce soit les animateurs du matin qui procèdent à ce pointage.

Mme KARL (directrice de l'école Jules Ferry) lui répond qu'à Jules Ferry cela ne prend que 10 minutes et que, dans les classes des moyens et des grands, un tableau est mis à l'extérieur des classes et que ce sont les parents qui notent les présences de leurs enfants.

M. FERRANDIN (directeur de l'école Henri Cahn) suggère que, pour les absences des enfants, les parents devraient prévenir la mairie en plus de l'école.

Monsieur Le Maire souhaite que les services travaillent sur un pointage avec un système de puce électronique pour améliorer les inscriptions sur le temps périscolaire.

A l'école Louis Daguerre, comme dans les autres écoles, des enfants sont autorisés par leurs parents à sortir seuls de l'école. En septembre, il y a eu des petits problèmes sur le contrôle de ces sorties et Mme GUELTON suggère que, comme au collège, les enfants pourraient disposer d'une carte avec une photo précisant les autorisations ou non de sorties. Monsieur le Maire lui répond que l'on va étudier cette proposition.

Mme BERTRAND signale qu'un mineur de 8-9 ans vient chercher son petit frère en maternelle le soir. Elle se demande si la responsabilité de la mairie serait engagée s'il leur arrivait un incident.
Véronique FLAMANT répond que ce sont les parents qui sont responsables de leurs enfants sortis de l'établissement dans la mesure où ils donnent l'autorisation pour que le plus grand de la fratrie vienne chercher le plus petit.

Mme JACOD (élue à l'école élémentaire Pépinière) demande à qui servent les feuilles d'émargement qui sont dans les écoles.
V. FLAMANT lui répond que ces documents permettent de savoir qui est parti ? Avec qui ? Et également, en cas de contestation de facture, il s'agit d'une preuve de présence et de récupération.

M. RAPHOZ propose de mettre en place un groupe de réflexion pour trouver des solutions sur la sécurité lors des sorties des enfants. Madame GUELTON dit que chaque école a une structure et des particularités différentes, et, donc, que cette réflexion devra se faire par école. Monsieur le Maire estime que cette proposition intéressante soit étudiée. Une réflexion globale, et une par école, est possible.

Sport scolaire :

- Natation scolaire :

Les enfants sont 30 à 40 mns dans l'eau.
A la demande de M. RAPHOZ, Madame MANNARELLI indique que le coût annuel de la natation scolaire est de 45 500 €.

Selon certains représentants d'associations de parents d'élèves, l'enseignement effectué à la piscine de Nogent ne serait pas profitable aux enfants car « ils n'apprennent pas à nager » et, d'autre part, qu'il y aurait des problèmes de sécurité. Monsieur Le Maire répond que, s'il y a des problèmes de sécurité, c'est aux enseignants de les signaler et il rappelle que, selon les textes, ce sont les enseignants qui encadrent l'activité Natation, les MNS n'étant là que pour la surveillance et, éventuellement l'accompagnement.

Au sujet des problèmes de sécurité évoqués, Monsieur FERRANDIN signale des soucis d'encadrement dans les vestiaires et du personnel de la piscine manquant à la piscine de Nogent. Un bilan va être fait très prochainement.

Les associations Portes Ouvertes et Peep précisent que les créneaux piscine, sur le temps du matin, ne sont pas judicieux car ce temps devrait être uniquement consacré aux enseignements fondamentaux. Elles suggèrent un questionnaire ou un sondage aux familles sur le temps de la piscine.

Monsieur Le Maire ne veut pas de questionnaire et regrette que Mme Sache-Vella, IEN, ne soit pas là pour donner son point de vue, mais, en ce qui le concerne, il pense qu'il faudrait plutôt :
- supprimer les créneaux pour les CM2 et les classes à double niveau ;
- vérifier si tous les CE1 peuvent aller à la piscine du Perreux-sur-Marne et non plus à la piscine de Nogent. A ce jour, il manquerait des créneaux pour placer l'ensemble des CE1 et CP exclusivement au Perreux. Il n'est pas certain que nous puissions récupérer d'autres créneaux.

Toutes les solutions ont été envisagées avec la piscine de Nogent, sans trouver un consensus satisfaisant.
La discussion sur l'enseignement de la natation avec Madame SACHE-VELLA a déjà été engagée et va se poursuivre pour trouver des solutions.

Il est suggéré par les associations de parents d'élèves d'aller dans d'autres piscines. Toutefois, la ville a déjà fait les démarches et, malheureusement, les enfants de la ville ne peuvent pas aller

à la piscine de Villiers-sur-Marne ou de Noisy-le-Grand car ces piscines ne disposent pas de créneaux disponibles.

- Education physique (EPS) :

Un parent d'élève précise qu'il est fort regrettable que l'éducateur sportif n'ait pas été remplacé. Les enseignants doivent maintenant aller au gymnase tout seul, préparer le matériel, faire l'activité et ranger le matériel.

Le Maire répond qu'il donne les moyens nécessaires pour l'organisation de l'EPS à l'école : utilisation des gymnases et transport des élèves.
Concernant les éducateurs Sportifs mis à disposition sur le temps scolaire, les efforts budgétaires se portent désormais prioritairement sur la mise en place des activités périscolaires suite à la réforme des rythmes.
Sur l'organisation des séances, Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas à donner son avis sur ce qui se passe durant le temps scolaire.

Sur le fait que des enseignants de l'école Daguerre aillent à la salle R. Decroix et ceux de La Pépinière au gymnase F. Faure, Madame MANNARELLI précise qu'elle va se renseigner auprès de Leslie BRETON, coordinatrice des sports. Et que si c'est possible, des améliorations pourront être apportées.

Plan Vigipirate :

Monsieur le Maire a assisté à une réunion avec Monsieur le Préfet qui a rappelé que le plan Vigipirate relevait de la responsabilité du Maire. Des lieux de sortie restent interdits.
Cependant Monsieur le Maire a autorisé certaines sorties aux alentours, et se réserve le droit de les annuler au dernier moment en raison de l'évolution de l'actualité. Désormais, chaque demande de sortie scolaire ou périscolaire sera analysée au cas par cas. Il invite les directeurs d'école à procéder à de nouvelles demandes par mail.

Pour les transports, dans le cadre des classes de découverte, ils seront effectués essentiellement en car.

Monsieur RAPHOZ s'étonne que Monsieur Le Maire ait son mot à dire sur le temps scolaire dans le cadre de sorties scolaires et relève qu'il est dommage que les enfants bénéficient de moins de sorties.
Monsieur le Maire lui répond qu'il agit dans ce domaine en tant que Représentant de l'Etat et engage sa responsabilité personnelle.

Rappel sur les cars : le nombre de créneaux reste inchangé par rapport à l'année précédente.

Les directeurs d'école peuvent solliciter des transports en dehors des créneaux accordés. Les demandes seront étudiées et honorées dans la mesure du possible.

Travaux :

De nombreux travaux ont été réalisés cet été dans les écoles de la ville. Plusieurs ont été listés (cf. le diaporama) et, en particulier, une circulation douce par le Parc des Coudrais a été aménagée. Madame MANNARELLI engage les familles à y passer.

Questions diverses :

- Passage piétons avenue de l'Europe (école Paul Barilliet) : demande des parents d'augmenter la plage horaire d'ouverture de 7h30 à 18h30. Mme MANNARELLI lui répond négativement. La ville se questionne pour trouver la meilleure solution.
- Entrée de l'école P. Barilliet : au niveau du nouveau portail à l'entrée de l'école, il y aurait un butoir pour tenir la porte qu'il faudrait peindre en fluo car les parents trébuchent dessus.
- A H. Cahn, Mme ARCHAMBAULT signale que le projecteur sous la passerelle ne fonctionne pas et, ainsi, il n'y a pas d'éclairage du passage piétons où il fait sombre le matin et le soir. M. FERRANDIN lui répond que cela relève de la compétence du Conseil Général.
- Mme BERTRAND demande si le bitume devant l'école maternelle de la Pépinière peut être refait car des racines dépassent. Elle demande si on peut étudier une insonorisation (totem, absorbeur de bruits) dans les espaces de vie des enfants. Il y aurait beaucoup de bruit dans les espaces périscolaires.
- Mme GUELTON demande si on peut mettre une personne pour faire traverser au passage piétons devant l'église.
- Mme PONROY (directrice de l'école Barilliet) demande qu'une personne aide à la traversée rue du 2 décembre 1870 comme c'est le cas sur l'avenue de l'Europe.

- Classes d'environnement : M. RAPHOZ demande si le programme est décidé. Le Maire précise que les enseignants font des propositions et que la ville essaie au mieux de les satisfaire :

  Une fois le budget primitif voté en Conseil Municipal en décembre, le nombre de classes retenu pour chaque école sera alors communiqué.
  Il fera tout pour que le budget reste constant. Pour le moment, la décision n'a pas encore été prise.
  M. RAPHOZ propose qu'un complément de financement soit fait par la vente de différents objets par les fédérations de parents d'élèves pour aider un projet de départ en classe transplanté à se réaliser.

Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile de France

Mairie de Bry sur Marne
Val de Marne - 94

Jean-Pierre SPILBAUER